

# AVIS PUBLIC

Centre de services scolaire Marie-Victorin

## ÉTAT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Conformément à l'article 286 sur la Loi sur l'instruction publique, prenez avis que la directrice générale soumettra l'état financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année scolaire se terminant le 30 juin 2020 au conseil d'administration du Centre de services scolaire, à sa séance régulière du :

Mardi 17 novembre 2020, à 20 h  
Centre administratif du Centre de services scolaire Marie-Victorin  
13, rue Saint-Laurent Est, Longueuil  
(Salle Flore laurentienne)

Note : En raison des mesures sanitaires actuelles, veuillez consulter notre site Internet pour connaître les modalités relatives à la tenue et l'accès à cette séance au :  
[www.csmv.qc.ca/avis-ef](http://www.csmv.qc.ca/avis-ef)

## ADOPTION D'UN RÈGLEMENT

AVIS est par la présente donné, que le jeudi 22 octobre 2020, le conseil d'administration du Centre de services scolaire Marie-Victorin a adopté le règlement suivant:

Règlement no 1-2020 – Règlement fixant parmi les règles de fonctionnement, le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du Conseil d'administration (art. 162 LIP)

Vous pouvez consulter ce projet de règlement sur notre site Internet à l'adresse : [www.csmv.qc.ca](http://www.csmv.qc.ca) (sous l'onglet Le CSS Marie-Victorin – Direction générale et services administratifs – Secrétariat général, des affaires corporatives et des communications – Avis public – Règlement 1-2020), ainsi qu'au siège social du Centre de services scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est, à Longueuil, lors des heures d'ouverture.

AVIS DONNÉ à Longueuil, ce 23<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2020.

Me Julie Brunelle  
Secrétaire générale